31 Janvier – Grève Générale

Salarié-es de la tech : en lutte, en grève, en manif !

Solidaires Informatique appelle à la grève les **31 janvier et 1er février** puis les **7 et 8 février** !

Le gouvernement maintient son absurde projet de réforme des retraites : départ en retraite à 64 ans, allongement de la durée de cotisation (jusqu'à 43 ans), etc.

Cette réforme pénalisera l'ensemble du monde du travail, et l'informatique ne sera pas épargné. En effet, entre soucis de santé (souvent liés au rythme de travail) et difficultés de formation face aux évolutions technologiques, rester dans l'emploi au-delà de 50 ans est un parcours du combattant – surtout dans le numérique.
L'allongement de la durée du travail risque d'amener une augmentation du nombre de chômeurs « seniors », mais également de multiplier les arrêts maladie. Contrairement aux mensonges du gouvernement, cette réforme ne permettra pas de « sauver notre système de solidarité », mais va l'aggraver durement !

D'autres réformes bien plus justes permettraient de renflouer notre système de retraites :

- Une simple hausse générale de 0,8 % des cotisations retraites
- Une sur-cotisation patronale sur les temps partiels, à hauteur du temps plein
- Une égalité salariale réelle entre les hommes et les femmes, qui permettrait un réel bénéfice pour les caisses de retraite

Exigeons le retrait de cette réforme injuste

La grande majorité de la population est opposée à un report de l'âge de départ en retraite, et les syndicats sont unis contre cette réforme. C'est le moment de **se mettre en grève, de participer aux manifestations** pour les rendre les plus massives possibles, et d'**arracher une retraite digne** : départ à 60 ans à taux plein, dès 37,5 annuités de cotisation !

Quel que soit notre statut, il est temps pour les travailleu·r/se·s de la tech de se mobiliser partout et en grand nombre.
Solidaires Informatique se tient à la disposition de l'ensemble des salarié·e·s pour organiser la grève dans toutes les entreprises du numérique.
Rappelons d'ailleurs que la grève est un droit constitutionnel, qui ne peut pas occasionner des sanctions contre les salarié·e·s qui l'exercent.

Salarié-es de la tech : en lutte, en grève, en manif

Communiqué

Téléchargement du PDF